



LE MOT DU MAIRE

Les vacances approchent, en espérant qu'elles coïncideront avec la fin de la crise sanitaire et le retour à une vie normale à partir de la rentrée.

J'espère également que nos associations reprendront leurs activités, qu'elles soient en salle ou en plein air et ce le plus rapidement possible.

Suite à ma demande à Monsieur le Préfet des Ardennes, la commune de Lumes a été reconnue, au titre de la sécheresse 2020, en état de catastrophe naturelle.

Ce classement a permis à la dizaine d'habitants touchée de se retourner vers leur assurance pour un dédommagement des préjudices subis sur leur propriété.

La commune possède des appartements dont quelques-uns seront de nouveau mis en location à la suite d'importants travaux.

Je vais constituer une commission «attribution de logements» dont la composition sera mixte : le Maire, 3 élus et 3 habitants de Lumes extérieurs au conseil municipal.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître au secrétariat de la mairie, je vous en remercie par avance.

Bonnes vacances à vous tous.

Olivier PETITFRERE

SOMMAIRE

- P. 1 Le mot du Maire
- P. 2 Marché
Festivités
Nettoyage d'automne
Service périscolaire
CME
- P. 3 Bien-être à Lumes
Déchetteries
- P. 4 Informations diverses

Commune de **Lumes** 

Marché

**3^{ème} mercredi du mois
dans le centre du village**

**ATTENTION
nouvel horaire
de 9h00 à 19h00**


VENEZ NOMBREUX

LES GESTES BARRIÈRES

**Prochains marchés :
Mercredis 21 juillet et 18 août**

Festivités annulées

En raison de la crise sanitaire, les festivités habituellement organisées pendant l'été sont annulées. En effet, malgré l'allègement, les contraintes liées à l'organisation des manifestations estivales ne sont pas en cohérence avec les moyens humains de la commune.





Nous espérons organiser à nouveau un nettoyage d'automne après la rentrée si les conditions sanitaires le permettent.

SERVICE PERISCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire 2021 - 2022, les dossiers d'inscription à la CANTINE et à la GARDERIE ont été distribués ou envoyés aux familles.

Merci de ne pas attendre le dernier moment pour retourner ces documents au secrétariat de la mairie (24 août : dernier délai).





Cet été, l'équipe d'animation mène l'enquête (thème de la période) et accueille vos enfants du 7 juillet au 1^{er} septembre (fermeture du 09 au 20 août).

Au programme (entre autres) : piscine de Charleville-Mézières et de Sedan, journée au Lac de Bairon, jeu d'orientation, initiation aviron à Flize avec aller et retour en vélo, jeu de rôles, journée vélo jusqu'au Mont Olympe et plus loin pour les plus courageux, escape game, chasse au trésor, atelier bibliothèque, ateliers créatifs, activités sportives, séance vidéo et grand jeu «disparition à l'accueil de loisirs» .




Le Conseil Municipal Enfant collecte des cabanes à oiseaux.

Celles-ci peuvent être des cabanes fabriquées par vos soins, récupérées ou achetées pour nous les offrir.

Vous pouvez les déposer à la mairie.

Nous vous remercions par avance de votre intérêt pour notre projet.




Zoé et Alice
Maire et Adjointe du Conseil Municipal Enfants



Guêpes-Apens
Destruction de nids de Guêpes,
nids de Frelons, nids de Frelons asiatiques

06 89 02 60 19

ETE 2021 intervention gratuite
pour les lumichons

Romain MASSENHOVE
Secteur Charleville Mézières (08)
dans un rayon de 50km

**Plus d'infos sur :
www.guepes-apens.fr**

FUTURS COLLEGIENS (PHOTO DE COUVERTURE DE CETTE GAZETTE)

Ce mardi 29 juin, Monsieur le maire et l'adjointe à l'enfance ont rencontré les enfants du CM2 pour les féliciter de leur entrée en 6^{ème}. A cette occasion, pour leurs futures études, un cadeau bien utile a été offert par la municipalité : un dictionnaire français/anglais et une calculatrice spécial «collège».

ELAGAGE DE VEGETAUX EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

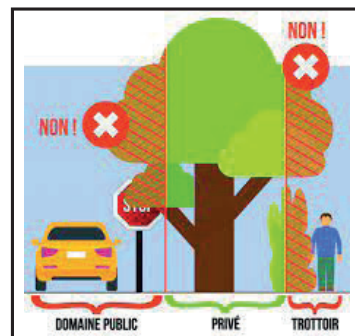
Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Au même titre que le désherbage le long de vos habitations qui vous incombe (voir gazette lumichonne n°3 de mai 2021), nous vous rappelons que les haies, arbres, arbustes plantés en limite de propriété ne doivent déborder ni sur les propriétés voisines ni sur le domaine public et doivent être taillés à l'aplomb des limites séparatives.



L'empiètement des végétaux sur le domaine public peut poser de véritables problèmes de sécurité pour les piétons (notamment les parents avec des poussettes) ainsi que pour les personnes à mobilité réduite.

De plus, le non respect de ces règles pourrait, le cas échéant, occasionner du travail supplémentaire à nos agents (ramassage de feuilles, de fruits issus de vos végétaux).

C'est pourquoi nous demandons aux propriétaires concernés de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à ces éventuelles situations et vous remercions par avance de votre compréhension.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

NUISANCES SONORES HORAIRES A RESPECTER



	LUNDI au VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h00 – 20h00	8h00 – 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures (sans excéder une période de 3 semaines)	7h00 – 21h00	8h00 – 21h00	8h00 – 10h00 18h00 – 20h00
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 – 12h00 14h00 – 19h30	9h00 – 12h00 15h00 – 19h00	10h00 – 12h00

DECHETTERIES SUITE, MAIS PAS FIN !!

Suite à mon article dans le numéro précédent de la gazette, Ardenne Métropole est venu entériner mes propos dans la presse locale, par la publication ci-contre.

Affaire à suivre !!

Le Maire,
Olivier PETITFRERE

Les trois déchetteries à rénover restent ouvertes

ARDENNE MÉTROPOLE Les déchetteries d'Aiglemont, Gespunsart et Lumes ne fermeront finalement pas. Un groupe de travail est chargé de réfléchir à leur modernisation, afin de continuer à trier plus et mieux. Le conseil communautaire avait évoqué le sujet en avril.

LES FAITS

- Le 6 avril, le conseil communautaire d'Ardenne Métropole débat de la performance de trois des neuf déchetteries de l'agglomération et de la nécessité d'en rénover certaines.
- La fermeture de celles de Gespunsart, Lumes et Aiglemont est actée.
- Le 5 mai, un communiqué adressé aux rédactions corrige le tir : ces trois structures resteront ouvertes et un groupe de travail est créé, qui doit réfléchir à leur modernisation.

ANNE DESPAGNE

Au sortir du conseil d'agglomération du 6 avril, le sort des déchetteries d'Aiglemont, Gespunsart et Lumes semblait scellé. Elles devaient fermer. Plusieurs raisons avaient été avancées à cela. D'abord, un nombre globalement trop élevé de déchetteries sur le territoire d'Ardenne Métropole au regard d'intercommunalités de taille équivalente. Ensuite, des performances faibles pour les trois structures sur la sellette, leur contribution cumulée aux efforts de tri n'atteignant que 5% des tonnages collectés dans les 9 déchetteries communautaires. Enfin, la configuration des lieux, rendant leur mise aux normes coûteuse voire impossible (lire L'Ardenne des 16 et 20 avril 2021).



Il existe 9 déchetteries sur le territoire d'Ardenne Métropole (ici, celle de Savigny-Pré). Les 3 fermetures envisagées ne sont plus à l'ordre du jour. Archive A. Laudy

Lors de ce conseil communautaire, les élus avaient voté en faveur de la mise aux normes des déchetteries qui peuvent l'être, en mettant en place des contrôles d'accès et en construisant des quais. En 2021, les investissements sont prévus à hauteur de plus de 1,5 million d'euros, permettant la poursuite

des travaux sur le site de Claire (230 000 €) et la mise aux normes et l'accessibilité des déchetteries (240 000 €).

LA FERMETURE, UNE SIMPLE "HYPOTHÈSE" Mercredi 5 mai, Ardenne Métropole a adressé aux rédactions un communiqué qui revient sur cette

perspective de fermeture. Une « communication inadaptée » aurait conduit à un malentendu autour de ces « efforts de rationalisation ». La rénovation des déchetteries d'Aiglemont, Gespunsart et Lumes serait simplement « plus complexe », rien n'aurait été acté, leur fermeture n'étant qu'une « hypo-

15

million d'euros sera consacré, en 2021, à la rénovation des déchetteries de l'agglomération, notamment pour leur mise aux normes et leur accessibilité

thèse ». Et l'Agglomération de préciser : « La réflexion va se poursuivre par l'intermédiaire d'un groupe de travail réunissant notamment des élus de ces trois communes et des propositions seront faites avant l'été, l'objectif étant clair : favoriser le tri sous toutes ses formes. »

Le but est de rendre les déchetteries plus accessibles en termes d'horaires et plus simples d'utilisation

Les habitants du territoire apportent déjà près de 40 % des déchets qu'ils produisent. La modernisation de ces déchetteries constitue donc un sujet prioritaire, rappelle encore Ardenne Métropole, le but étant de les rendre plus accessibles, notamment en terme d'horaires d'ouverture, et plus simples d'utilisation, avec des bennes et des quais adaptés, des consignes de tri plus claires, des personnels mieux formés. ■

VOS COMMERCANTS CET ÉTÉ



SALON DE COIFFURE SKULPTURE
Fermeture pour les vacances
du lundi 02 août au dimanche 15 août.



BOULANGERIE BONOTTI
Fermeture pour les vacances
du lundi 05 juillet au lundi 26 juillet, inclus.



LOOMYLAND : de 10 heures à 22 heures
Ouvert tous les jours sans exception.
Entrée gratuite pour les enfants de 18h30
à 19h30, si repas sur place.

REPRISE DES PERMANENCES DES ELUS

En septembre, la permanence des élus aura lieu le samedi 4 septembre de 10 heures à midi dans la salle du conseil de la mairie. Pour les mois suivants, elle reprendra les premiers samedis de chaque mois (les RDV seront affichés sur le panneau lumineux).

PERMANENCES DU GARDE CHAMPETRE

La permanence du garde champêtre a lieu tous les lundis de 8h45 à 10h15 à la mairie.



PLATEFORME DE SENSIBILISATION VIGIPIRATE

WWW.VIGIPIRATE.GOUV.FR

MODULE 1

Comprendre la menace terroriste et le dispositif VIGIPIRATE

- ▶ **Unité 1** : comprendre la menace terroriste
- ▶ **Unité 2** : qu'est-ce que VIGIPIRATE ?
- ▶ **Unité 3** : comment fonctionne VIGIPIRATE ?

MODULE 2

Tous impliqués face à la menace terroriste !

- ▶ **Unité 1** : se préparer en tant que citoyen
- ▶ **Unité 2** : prévenir un acte terroriste
- ▶ **Unité 3** : réagir
- ▶ **Unité 4** : gérer l'après-attentat



INSCRIPTION SUR
LISTES ÉLECTORALES

Nous vous rappelons que pour les prochaines élections de 2022, vous pouvez dès à présent vous rendre au secrétariat de la mairie afin de vous inscrire sur les listes électorales (cette inscription n'est pas automatique pour les nouveaux habitants).

Documents à présenter : carte nationale d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Aux parents dont les enfants majeurs ne sont plus domiciliés dans la commune, merci de bien vouloir nous contacter afin de nous fournir leur adresse pour effectuer sa radiation des listes électorales.

AVOS PLUMES ...

Vous avez des remarques, des suggestions, vous voulez prendre la parole ... Laissez vos écrits au secrétariat de la mairie et nous les publierons (bien-sûr pas d'attaque personnelle ni d'injures).

COMMUNICATION

Des informations en temps réel sont également diffusées sur le panneau lumineux et notre site Internet : www.lumes.fr

DECHETTERIE

Lundi : 9h00 à 12h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Samedi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 03.24.37.26.68
E-mail : bibli.lumes08440@orange.fr

: Bibliothèque de Lumes

Ouverture durant cet été : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00 & samedi de 9h00 à 12h00

ECOLES

Téléphone « MATERNELLE » : 03.24.58.01.68
Téléphone « PRIMAIRE » : 03.24.58.13.64

ALSH - CLSH DE LUMES

Téléphone : 07.85.28.15.75
E-mail : aldelumes@gmail.com
 : Accueil de Loisirs de Lumes

MAIRIE DE LUMES

Commune de
Lumes

Téléphone : 03.24.37.70.40
Télécopie : 03.24.37.42.99
E-mail : mairie.lumes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00
- Mardi : fermé le matin / 15h00 à 17h00
- Mercredi : 10h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00
- Jeudi : 10h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00
- Vendredi : fermé le matin / 14h00 à 17h00

ARDENNE METROPOLE

Standard : 03.24.57.83.00
Service EAU : 03.24.57.13.78
Service DECHETS MENAGERS : 03.24.57.83.18

